

FNEC FP**FO**
*la force syndicale*Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE**FNEC-FP FO**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et
de la Formation Professionnelle**SNPREES-FO**Syndicat National des Personnels de la Recherche et
des Établissements d'Enseignement Supérieur**SNPREES****FO**
*la force syndicale*Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE**PROFESSION DE FOI****Élections au CNESER Collège B**

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est l'instance à laquelle le ministère doit soumettre pour avis les habilitations des diplômes, l'organisation des établissements, la répartition du budget.

Ces élections se déroulent dans le contexte d'une attaque massive contre l'enseignement universitaire basé sur les disciplines, contre l'indépendance de la Recherche, donc contre les universitaires et chercheurs.

Le SNPREES-FO se présente sur un mandat clair : maintien de toutes les disciplines, de tous les domaines de recherche, de tous les établissements

PRES, IDEX, LABEX, etc.

Le SNPREES-FO s'oppose à la mise en place de ces « superstructures » concentrant les moyens, restructurant l'enseignement supérieur et la recherche en quelques « pôles », désertifiant le reste du territoire et faisant le tri entre ce qui serait « utile » et « inutile » avec comme critère l'« intensité des relations

avec le monde économique, et plus largement avec la sphère socio-économique, partenariats relatifs à l'insertion professionnelle » (IDEX). Le SNPREES-FO défend l'existence de tous les établissements, de toutes les structures de recherche, qui doivent disposer des moyens dont ils ont besoin pour fonctionner.

Le SNPREES-FO demande le retrait du plan « Réussite en licence 2 »**Les universitaires ne sont pas responsables du chômage des jeunes**

Selon le ministère, l'enseignement trop disciplinaire, « coupé du monde de l'entreprise » serait responsable du chômage des jeunes. Il faudrait donc « professionnaliser » la licence pour « garantir un emploi à chaque licencié ». Les universitaires sont montrés du doigt.

Le SNPREES-FO refuse cette culpabilisation des universitaires. Chacun connaît les responsables du chômage : ce sont les banques et la spéculation qui exigent et obtiennent des centaines de milliers de suppressions d'emploi dans le privé et le public.

Qu'est-ce que la « professionnalisation » que le plan « Réussite en licence 2 » veut amplifier ?

La « professionnalisation » ne consiste pas à créer de nouveaux diplômes professionnels fondés sur l'enseignement de disciplines spécifiques, avec des programmes nationaux permettant leur reconnaissance dans les Conventions Collectives Nationales. Au contraire, le « décroisement » des diplômes existants, (DUT et BTS) (plan Réussite en Licence 2), en les insérant dans les licences, les dénaturerait, et participerait ainsi à la dérèglementation du travail.

La « professionnalisation » introduit un stage de longue durée en L3, et des activités comme « modules de recherche d'emploi et d'élaboration de projet professionnel » au **détriment** du volume horaire des enseignements académiques et de leur cohérence.

La « professionnalisation » détruit les diplômes professionnels existants, comme les formations académiques.

Pour la défense de l'enseignement universitaire fondé sur des disciplines

Il demande le retour à des licences organisées sur la base de logiques disciplinaires, avec des volumes d'enseignement comparables à ceux existants avant l'introduction de LMD, permettant d'acquérir la maîtrise de la discipline à la fin du L3.

Il demande que les universités (« autonomes » !) qui développent des activités de professionnalisation le fassent **en-dehors des cursus existants**, en ayant recours à des personnels qualifiés sur postes statutaires (conseillers d'orientation, etc.). Le recours à des universitaires ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Il demande que le ministère renonce à utiliser le taux d'insertion

professionnelle des étudiants comme critère de répartition des moyens : ce taux dépend de facteurs économiques et politiques que l'Université ne peut maîtriser ! Le Ministère doit attribuer les moyens nécessaires à l'enseignement, en postes et fonctionnement.

Le SNPREES-FO est opposé à l'évaluation des universitaires par l'établissement, et a fortiori par la mise en place de « critères de promotion intégrant l'intensité de la mobilisation dans les activités de formation » (plan Réussite en Licence 2), ce qui constitue un moyen de pression inadmissible pour contraindre les universitaires à abandonner leurs enseignements académiques.

Respect des droits des enseignants-chercheurs, indépendance de la Recherche

Le SNPREES-FO revendique un retour à l'évaluation par les pairs et défend la collégialité et l'indépendance des universitaires battues en brèche (comités de sélection, modifications du rôle du CNU, remplacement de la PEDR par la PES, « gouvernance » des PRES).

Il se prononce contre la généralisation de la recherche sur projets, qui interdit aux chercheurs de définir librement leur recherche, qui entraîne un développement considérable du nombre de contractuels sur projets, et menace le statut de chercheur à temps plein.

Enseignants de toutes catégories : Le SNPREES-FO demande le respect du droit d'enseigner dans sa discipline ; la prise en charge d'activités de professionnalisation (qui relève de la « modulation des

services ») doit faire l'objet d'un accord écrit de l'intéressé, et le référentiel ne saurait être un moyen détourné d'y parvenir. Il demande le paiement de toutes les heures faites.

Professeurs certifiés et agrégés en poste dans le supérieur : Le ministère annonce des négociations Le SNPREES-FO y défendra leurs droits et revendications maintien de leurs

statuts nationaux, attribution de droit des décharges à ceux qui font de la recherche, possibilité de bénéficier des équivalences du référentiel, 1 h TP = 1h TD en heures complémentaires, etc., (à consulter sur www.snpreesfo.fr)

Doctorants : Le SNPREES-FO s'était prononcé contre le décret remplaçant les contrats d'allocataires et moniteurs par le « *contrat doctoral unique* ». Le SNPREES-FO demande le retrait de l'article 12 du contrat-type ministériel qui prévoit que le Président peut prononcer

le licenciement « *à tout moment* », c'est-à-dire interrompre la préparation de la thèse, en dehors de tout problème de nature disciplinaire, sans même avoir l'avis de la « commission consultative » pourtant prévue par le décret.

Précarité, emploi statutaire : les « *Orientations pour la modernisation d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » sont présentées par le ministère comme une avancée pour les non-titulaires. Qui peut croire qu'il y aura un plan de titularisation, alors qu'au même moment 100 000 suppressions de postes sont prévues d'ici 3 ans ? En fait, il est prévu de supprimer l'article 3 du Statut Général de la Fonction Publique qui stipule que les emplois permanents de la fonction publique sont occupés par des fonctionnaires. Il s'agit de la légalisation et de la généralisation des

recours aux contractuels, CDD et CDI, qui devraient de plus en plus remplacer l'emploi statutaire.

Avec la FNEC-FP FO, le SNPREES-FO a immédiatement pris position pour le retrait de ces préconisations, et exige la pérennisation des contractuels qui le souhaitent, la titularisation dans la Fonction publique de tous les contractuels qui le souhaitent. Le SNPREES-FO s'oppose au recrutement d'enseignants-chercheurs contractuels, déjà préparé par certaines universités, et revendique la création de postes de MCF et professeurs, pour recruter les jeunes docteurs et permettre le développement de carrière des MCF.

Ce qu'ont fait les élus et représentants FO au CNESER

Sur toutes les questions, « grandes » et « petites », FO a défendu l'Université laïque et républicaine

Organisation de l'Université

LRU : Les représentants du SNPREES-FO et ceux de la Confédération Force Ouvrière ont voté contre le projet de loi LRU, qui a reçu un avis négatif du CNESER. La loi LRU, la « loi LRU 2 » et le Pacte pour la Recherche doivent être abrogés.

Fusions d'établissements : le SNPREES-FO s'est prononcé contre toutes les fusions d'Universités et d'établissements qui visent à constituer des pôles, les autres universités étant réduites au mieux au rang de collèges universitaires.

Exceptionnellement, le SNPREES-FO s'est prononcé pour des fusions qui se faisaient au bénéfice des étudiants et des personnels (par exemple la fusion des quatre Ecoles Supérieures de la Marine Marchande, formant des capitaines au long cours et officiers mécaniciens, avec maintien des 4 sites portuaires, de tous les personnels, possibilité pour les élèves de choisir leur site, ... et impossibilité de s'intégrer au processus de Bologne, les enseignements devant rester dans le cadre des règlements maritimes internationaux !)

Diplômes

Masterisation : Le SNPREES-FO est le seul syndicat à n'avoir jamais demandé de « masterisation » de la formation des futurs enseignants, qui liquide à la fois leur formation professionnelle, leur formation académique, et leurs droits comme fonctionnaires stagiaires. Il s'est prononcé au CNESER contre les projets de décrets. L'avis final du CNESER a été négatif.

Intégration au système LMD : Ecole Supérieure de photographie d'Arles, Ecole des Travaux Publics de l'Etat, etc.... : tous les établissements sont contraints de rejoindre le « processus de Bologne ». Le SNPREES-FO s'est prononcé pour le maintien

des spécificités des établissements, contre la dénaturation de leurs enseignements et diplômes par la « LMDisation ».

Défense des disciplines académiques : Le SNPREES-FO a défendu, parfois seul, des diplômes dont l'habilitation était menacée, car leur architecture serait trop « tubulaire » (traduction : avec un contenu et une logique disciplinaire qui maintiennent la cohérence du cursus).

Défense du monopole de la collation des grades et de la laïcité : de nombreux établissements privés demandent que leurs diplômes soient « visés » par le ministère. Le SNPREES-FO est opposé à ce système, et s'est notamment opposé à nombre de visas pour des diplômes avec des programmes flous, et des enseignants non qualifiés, ce qui a amené le ministère à refuser de délivrer plusieurs de ces visas.

Le SNPREES-FO a combattu les co-habilitations de diplômes entre universités et établissements privés prônées le ministère au nom d'un prétendu « contrôle » de l'Université, permettant aux établissements privés d'afficher la délivrance de diplômes d'Etat : il existe la procédure du « jury rectoral » composé d'universitaires permettant à tout étudiant d'un établissement privé d'obtenir éventuellement un diplôme universitaire.

Questions générales

Budget : Le SNPREES-FO s'est prononcé contre les budgets successifs, et en dernier lieu contre le budget 2011, budget de restructuration et de privatisation.

Interpellations du gouvernement : Le SNPREES-FO, dans ses déclarations liminaires, a interpellé le gouvernement. Ainsi sur les retraites, le SNPREES-FO, a indiqué que Force Ouvrière et des millions de salariés exigeaient le retrait du projet de loi, puis l'abrogation de la loi.

LE MARDI 22 MARS

Elisez des représentants qui défendent votre statut national et les droits collectifs qui y sont attachés, le service public d'enseignement supérieur et de recherche financé par l'État

VOTEZ pour la liste présentée par FORCE OUVRIÈRE

Attention ceci n'est pas un bulletin de vote !